

REÇU LE 25 JAN. 2024 036038

Question orale de Monsieur Ahmed Mouhssin, Député ECOLO à Monsieur Rudi Vervoort, membre du Collège chargé de la Politique des personnes handicapées

Concerne: Le soutien de la COCOF aux aspirants doctorants en situation de handicap

Monsieur le ministre,

Lors des études supérieures, de nombreux jeunes en situation de handicap rencontrent des difficultés. Souvent par manque d'accessibilité, certain.e.s étudiant.e.s se limitent dans leur orientation et cela également après leurs études supérieures. Je souhaite porter à votre attention le cas des étudiants en situation de handicap aspirants doctorants. Bien que ceux-ci bénéficient d'un soutien et de quelques aménagements durant leurs études, ils font malheureusement face à un manque de soutien après avoir terminé leurs études de cycle supérieur lorsqu'ils aspirent à entamer un doctorat. Or, un doctorat permet aux étudiants de développer leur expertise dans un domaine précis, mais aussi de gagner en autonomie, et de contribuer au progrès scientifique de notre pays.

Notre pays voisin, la France a mis en place en 2023 la campagne "Doctorat Handicap" qui est un axe fort de leur politique d'inclusion menée par le ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur. Elle a pour objectif de favoriser la poursuite d'études au niveau doctoral des étudiantes et étudiants en situation de handicap à travers le financement de 30 contrats de doctorants sur 3 ans pour les candidats présentant un handicap reconnu. Cela vise à encourager les établissements d'enseignement supérieur à déployer une politique toujours plus inclusive. Cette initiative est tout à fait salubre.

Nous savons que le Service PHARE de la COCOF intervient dans le coût de prestations d'accompagnement pédagogique pour les étudiants en situation de handicap qui suivent des études supérieures, universitaires ou non, reconnues par la Communauté française.

L'accompagnement consiste en:

- un soutien pédagogique individuel;
- un accompagnement psychopédagogique;
- une information du corps professoral et des autres étudiant.e.s ou stagiaires concernant les besoins particuliers de la personne concernée;
- l'interprétation en langue des signes

Ainsi, je souhaiterais obtenir des informations précises sur les mesures mises en place par la COCOF pour accompagner les étudiant.es en situation de handicap désireux.ses d'entamer un doctorat, après leurs études supérieures. En effet, ceux-ci méritent au même titre que leurs camarades de développer leur expertise. Je pense que de par leur regard particulier sur le monde, notre société aurait beaucoup à gagner en permettant aux étudiants en situation de handicap de contribuer au monde académique et d'y être inclus.

Dès lors, mes questions sont les suivantes:

- -
- Quelle promotion des études doctorales est réalisée auprès du public des étudiant.es en situation de handicap par la COCOF?
- Quels sont les dispositifs de soutien et d'accompagnement soutenus par la COCOF pour les étudiants en situation de handicap souhaitant effectuer des études doctorales?
- Quels sont les partenariats existants entre la COCOF et les établissements supérieurs sur le sujet?
- Quelles discussions ont été réalisées entre la COCOF et la Communauté française sur le sujet?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin
Député Ecolo

